

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



L'an deux mil vingt deux, le quatorze avril, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), salle du Marché Couvert, sur la convocation qui lui a été adressée le huit avril deux mil vingt deux, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Mme Yvette BLANCHARD, Vice-présidente.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	62
Nombre de votes	76

**Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 62**

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE - AUBENCHEUL-AU-BAC : M. Michel PRETTRE - AWOINGT : M. Eddy DHERBECOURT - BANTEUX : Mme Bernadette GODET - BANTIGNY : M. Yves MARECAILLE - BLECOURT : M. Jean-Paul BASSELET - BOURSIES : M. Slimane RAHEM - CAGNONCLES : M. Bruno LEFEBVRE - CAMBRAI : Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Martine DESMOULIN, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Dominique GAILLARD, M. Gérard LAURENT M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Sylvain TRANOY, M. Benoît VAILLANT, M. François-Xavier VILLAIN - DOIGNIES : M. Pascal MOMPACH - ESCAUDOEUVRES : Mme Agnès BILBAUT - ESNES : M. Olivier GOBERT - ESTRUN : M. Jean-Luc FASCIAUX - FLESQUIERES : Mme Fernande LAMOURET - FONTAINE-NOTRE-DAME : M. Bruno IVANEC - GONNELIEU : Mme Karine MORELLE - GOUZEACOURT : M. Jacques RICHARD - HAYNECOURT : M. Bernard HUREZ - HEM-LENGLLET : Mme Yvette BLANCHARD - IWUY : M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - LES-RUES-DES-VIGNES : M. Marc LANGLAIS - LESDAIN : Mme Geneviève GAUTIER - MARCOING : M. Jean-Claude GUINET - MASNIERES : Mme Christelle COUTANT, M. Francis NOBLECOURT - MOEUVRES : M. Gérard SETAN - NEUVILLE-SAINT-REMY : M. Jean-Pierre COUVENT, M. Christian DUMONT, Mme Martine LABALETTE - NIERGNIES : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - NOYELLES SUR ESCAUT : M. Philippe LOYEZ - PROVILLE : M. Guy COQUELLE - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE : M. Bernard DE NARDA, Mme Maryvonne RINGEVAL - RIBECOURT-LA-TOUR : Mme Christelle MARQUES - RUMILLY-EN-CAMBRESIS : M. Jean-FICHAUX - SAILLY-LEZ-CAMBRAI : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - SANCOURT : M. Claude LECLERCQ - SERANVILLERS-FORENVILLE : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - THUN-L'EVEQUE : M. Jacques DENOYELLE - THUN-SAINT-MARTIN : Henri DESPRES - VILLERS-EN-CAUCHIES : M. Pascal DUEZ - VILLERS-GUISLAIN : M. Gérard ALLART - VILLERS-PLOUICH : M. Pascal BRUNIAUX - WAMBAIX : M. Romain MANESSE.

**Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 14**

BANTOUZELLE : Mme Sylviane MAUR, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques RICHARD, titulaire - CAMBRAI : Mme Sylvie LABADENS, titulaire, qui donne procuration à Mme Yvette BLANCHARD, titulaire - M. Brahim MOAMMIN, titulaire, qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire - M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLE, titulaire - M. François WIART, titulaire, qui donne procuration à M. Guy COQUELLE, titulaire - M. Laurent WIART, titulaire, qui donne procuration à M. Bruno LEFEBVRE, titulaire - Mme Virginie WIART, titulaire, qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire - CREVECOEUR-SUR-ESCAUT : M. Gilbert DRAIN, titulaire, qui donne procuration à Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, titulaire - CUVILLERS : M. Jacky LAURENT, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Paul BASSELET, titulaire - ESCAUDOEUVRES : M. Thierry BOUTEMAN, titulaire, qui donne procuration à Mme Agnès BILBAUT, titulaire - M. José DE SOUSA, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques DENOYELLE, titulaire - FRESSIES : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER, titulaire, qui donne procuration à M. Michel PRETTRE, titulaire - PAILLENCOURT : M. Fabrice LEFEBVRE, titulaire, qui donne procuration à Mme Yvette BLANCHARD, titulaire - PROVILLE : Mme Thérèse WARGNIES, titulaire, qui donne procuration à M. Guy COQUELLE, titulaire.

**Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 3**

NAVES : M. Jean-Pierre DHORME, titulaire, qui donne suppléance à M. Lucien CAPLIEZ, suppléant - RAMILLIES : M. Olivier DELSAUX, titulaire, qui donne suppléance à M. Bernard DEBUT, suppléant - RIEUX-EN-CAMBRESIS : M. Michel MOUSSI, titulaire, qui donne suppléance à Mme Thérèse MAIRESSE, suppléant -

**Nombre de conseillers communautaires absents : 13**

ANNEUX : M. Thiény LEVEQUE - CAMBRAI : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Aline CHATELAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Nicolas SIMEON, M. Christophe SIMPERE - CANTAING-SUR-ESCAUT : M. Eric PARENT - CAUROIR : M. Benoît DHORDAIN - ESWARS : M. Francis REGNAULT - HONNECOURT-SUR-ESCAUT : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI - IWUY : Mme Emilie DUPUIS - TILLOY-LEZ-CAMBRAI : Sonia LANCEL.

**Secrétaire de séance :** M. Benoît VAILLANT.

**Suites :**

**D2022-04-21 – FIXATION DES TARIFS APPLIQUES AUX PROFESSIONNELS  
ACCEPTES EN DECHETTERIE**

**D2022-04-21 – FIXATION DES TARIFS APPLIQUES AUX PROFESSIONNELS  
ACCEPTES EN DECHETTERIE**

Rapporteur : M. POTEAU  
Vice-président

Madame, Monsieur,

Depuis 2015, les tarifs appliqués aux professionnels acceptés en déchetteries n'ont pas évolué.

Parallèlement, les charges relatives au traitement des déchets issus de nos déchetteries ont progressé du fait, notamment, de l'augmentation notable de la TGAP.

Par ailleurs, il existe aujourd'hui un écart quant aux prix pratiqués sur nos équipements vis à vis des prix pratiqués dans l'environnement proche du territoire couvert par la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Les prix pratiques sur les territoires de la Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et de la Communauté de Communes du Pays Solesmois sont de 30 € le m<sup>3</sup> pour les encombrants, les gravats et les déchets verts.

Les tarifs appliqués par la CAC sont les suivants :

1. 17,50 € le m<sup>3</sup> d'encombrants
2. 13,80 € le m<sup>3</sup> de gravats,
3. 7,50 € le m<sup>3</sup> de déchets verts
4. 8,90 € le m<sup>3</sup> de bois

Afin de ne pas favoriser la réception de déchets de professionnels situés en dehors du territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai par le biais de conditions économiques plus favorables, il est proposé de fixer les tarifs suivants, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 :

Encombrants	30 € le m <sup>3</sup>
gravats	30 € le m <sup>3</sup>
Déchets verts	30 € le m <sup>3</sup>
Bois	30 € le m <sup>3</sup>

A l'unanimité, le conseil communautaire a décidé :

- d'adopter les tarifs,
- de modifier l'annexe 2 du règlement intérieur des déchetteries communautaires.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an -susdits,  
Suivent les signatures.....  
Pour extrait conforme

Le Président,

Publié le **27 AVR. 2022**  
Certifié exécutoire le **27 AVR. 2022**



  
Nicolas SIEGLER